



Comment faire pour obtenir le divorce

Par **alimos27**, le **16/08/2008** à **17:12**

je me suis marié le mois de juillet 2004 (mariage inscrit a l'état civil de mont pelier) une semaine apres mon épouse ma quité avec son concubaine(elle a 02enfants et ils vie plus enssemble) en2008 je l'ai rencontré et elle refueé d'engagé la procédure de divorce sous prétexte avoir déposé une demande d'obtention la nationalité française).actuellement j'ai voulu contracté mariage avec ma concibune mes je suis bloqué.Mon épouse vie actuellement a la ville de perpignan son autre précision.

Par **Tisuisse**, le **16/08/2008** à **18:39**

Qu'est-ce qui vous empêche, vous, d'entamer cette procédure de divorce ? Rien que je sache. Alors !

Par **jeetendra**, le **16/08/2008** à **18:42**

bonsoir, bien répondu TISUISSE, bonne soirée

Par **JamesEraser**, le **16/08/2008** à **19:48**

[citation]elle refueé d'engagé la procédure de divorce sous prétexte avoir déposé une demande d'obtention la nationalité française[/citation]

Ça c'est du bonheur !

Pour emprise, il n'y a pas mieux.

Tissuisse et Jeetendra vous ont donné la soluce. PROCÉDURE DE DIVORCE !!

Experatooment